

Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux

Projet de feuille de route pour 2018 – 2020

Les défis croissants de l'Europe et de la planète au cours des prochaines années concerneront inéluctablement la gouvernance et le devenir des territoires, la cohésion des êtres humains, leur protection et leur bien-être, la résilience des sols et des communautés dans chaque pays. Y répondre est de la responsabilité de nos gouvernants, c'est aussi celle de nos ONG, à l'échelle locale, nationale et européenne.

Tous nos pays, sans exception, sont marqués par des évolutions économiques et des fractures sociétales qui fragilisent la cohésion de leur population, mettant en danger les valeurs humanistes acquises par beaucoup, le partage équitable des services et des ressources, mais aussi l'éthique publique et l'exercice de la démocratie, le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, principes fondateurs du Conseil de l'Europe.

Ce constat nous conduit à proposer une stratégie partenariale forte avec l'ensemble des acteurs concernés autour de quatre axes de travail : la promotion de la participation de la société civile à la décision politique, la prévention de la corruption, la protection de l'être humain et de la dignité humaine, et la solidarité face au risque.

AXES DE TRAVAIL

1. La participation à la décision politique

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe vient d'adopter des Lignes directrices en faveur de la participation des citoyens à la décision politique, décision motivée par la nécessité de répondre à l'érosion de la démocratie, à l'affaiblissement des institutions et à la concentration du pouvoir au niveau le plus élevé de l'exécutif. C'est un travail auquel a largement contribué notre commission au cours des années écoulées et que nous entendons poursuivre très activement.

A la tentation centralisatrice observée, s'ajoute celle du populisme auquel le Conseil de l'Europe a consacré son dernier Forum mondial de la démocratie². Les arguments et les réponses simples, facilement assimilables, apportées par les acteurs populistes sont diffusés de manière d'autant plus rapide et étendue qu'ils utilisent des vecteurs numériques. Toutefois, nous devons, dans nos travaux, garder à l'esprit que ces technologies, bien qu'elles ne soient pas encore accessibles à tous, sont un atout décisif pour une bonne gouvernance.

¹ [Lignes directrices relatives à la participation civile aux décisions politiques](#)

² [Forum mondial de la démocratie, le populisme en question\(s\)](#)

Aussi, face aux revers de la démocratie, il nous appartient de continuer à trouver les bons arguments, les exemples et les outils mobilisateurs de nature à retisser les liens entre gouvernants et gouvernés. Nous le ferons en partenariat avec le Comité directeur en charge de la bonne gouvernance, avec les élus présents au Conseil de l'Europe ou à l'extérieur, avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et avec les ONG internationales, nationales et locales engagées dans ces domaines.

Notre commission continuera d'accueillir dans ce cadre la thématique des « Perspectives de genre dans les processus politiques et démocratiques » portée par un groupe de travail.

2. Une prévention de la corruption qui engage la société civile

Dans trop d'Etats membres du Conseil de l'Europe, la corruption est encore pratique courante, parfois quasi institutionnalisée, sans recours possible. Des pressions sont exercées sur des instances judiciaires réputées indépendantes. Des ONG critiques sont harcelées jusqu'à être menacées dans leur propre existence. Or les droits fondamentaux comme la liberté d'association et la liberté de réunion sont des éléments clés de la démocratie et de l'état de droit inscrits dans les conventions internationales.

Cette thématique sera nouvelle dans les travaux de notre commission. Nous comptons l'aborder de manière pragmatique, en proposant à la société civile les outils nécessaires à la veille et à la prévention de la corruption. Un groupe de travail sera créé à cet effet. Il travaillera en lien avec le GRECO, avec les parlementaires et les représentants des pouvoirs locaux qui dénoncent régulièrement ces agissements. Son activité s'insère également dans le cadre des douze principes de bonne gouvernance portés par le Conseil de l'Europe et son comité directeur compétent.

3. La protection de l'être humain et de la dignité humaine

Avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le comité de bioéthique (DH-Bio), la Direction des droits de l'homme, la Pharmacopée, nous poursuivrons notre chemin vers une prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées plus humaine et respectueuse des droits. Nous le ferons avec toutes nos ONG compétentes, avec l'Organisation mondiale de la santé et la Commission européenne.

De même, nous ferons front commun avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui nous a sollicités, ainsi qu'avec les organes précités, sur la résistance aux anti-microbiens, un risque sanitaire mondial qui commence à toucher gravement nos Etats membres.

Réagir aux changements démographiques, aux inégalités dans les soins de santé, aux dangers sanitaires qui menacent la planète et particulièrement nos pays, relève de notre responsabilité. Notre travail d'alerte est un devoir !

4. Cohésion sociale et risque

Notre commission a traité pendant les précédents mandats de la solidarité dans le contexte climatique, migratoire et terroriste. Alors que continuent de se développer dans nos villes et nos campagnes des approches craintives et autocentrées, il nous incombe de poursuivre notre action de recherche de bonnes pratiques en accompagnement des travaux des

autres organes du Conseil de l'Europe, notamment ceux de l'Assemblée parlementaire, face au risque, qu'il soit naturel, industriel ou terroriste.

Selon les thèmes abordés, ces travaux s'inscriront dans le cadre des activités du groupe de travail transversal « Cohésion sociale et territoriale ».

Le risque climatique devrait rester l'un des thèmes sensibles partagés avec l'Assemblée parlementaire, en préparation de la COP24 qui se tiendra à Katowice, en Pologne, en 2018, et sans doute au-delà pour la mise en œuvre en 2020 de l'Accord de Paris.

STRATEGIE

- Nous renforcerons notre coopération avec les ONG locales, leur fournissant un accès au niveau européen et international, en soutenant leur combat pour la protection de la démocratie, de la solidarité et la participation de la société civile.
- Nous poursuivrons nos travaux liés à l'activité des Comités directeurs qui accueillent notre expertise, celle des conventions et des accords partiels qui traitent des thèmes relevant de notre compétence : Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG), Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), DH-BIO, Pharmacopée, Convention européenne du paysage, Convention de Berne, Centre nord-sud, etc.
- Nous travaillerons en lien avec les autres commissions. Avec la Commission droits de l'homme, sur les travaux proches de nos compétences et de nos préoccupations tels que la liberté d'association et de réunion ; avec la Commission éducation et culture, sur les sociétés numériques.
- Sur le thème « cohésion sociale et territoriale », nous proposerons un groupe transversal aux autres commissions afin de lutter en cohérence contre les inégalités sociales et territoriales.

novembre 2017
Thierry Mathieu, Président